



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement de l'école Saint-Pie-X, tenue le 24 mai 2023 à l'école Saint-Pie-X.

Présences :

Directeur :	Bergeron, Mathieu	Parent :	Baril, Marie-Josée
Secrétaire/ soutien :	Labonté, Chantal	Parent :	Gosselin, Catherine
Enseignante :	Bergeron, Julie	Parent :	Milot, Jean-Philippe
Enseignante :	Rocheleau, Evelyne	Parent :	Laplante, Marie-Hélène
Service de garde :	Lavergne, Cynthia	Parent :	Zuniga, Fanny
Professionnelle :	Gauthier, Annie		

Absences :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Ouverture de la séance à 19 h et constatation du quorum par la présidente, madame Catherine Gosselin.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 21 JUIN 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CYNTHIA LAVERGNE

QUE l'ordre du jour de la séance régulière du 21 juin 2023 soit adopté tel que présenté.

CÉ-22-23/36

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 24 MAI 2023

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JULIE BERGERON

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 24 mai 2023 soit adopté tel que présenté.

CÉ-22-23/37

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DU 24 MAI 2023

- Aucun suivi

5. QUESTION DU PUBLIC

Aucune

6. INFORMATION DE LA DIRECTION

a) Budget initial 23-24

Monsieur Mathieu explique aux membres les revenus et dépenses du budget 23-24

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME EVELYNE ROCHELEAU QUE le budget initial soit adopté tel que présenté.

CÉ-22-23/38

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

b) Fonds à destination spéciale

Monsieur Mathieu Bergeron présente le bilan des fonds à destination spéciale en date du 21 juin 2023. Une résolution doit être faite afin de réserver les montants présentés et une autre résolution devra être faite à l'automne afin de libérer des montants.

CONSIDÉRANT le projet **MARCHETHON**, qui permettra des dépenses pour l'achat de matériel d'arts et de livres;

CONSIDÉRANT le projet **ALIMENTAT**, qui permet des dépenses au niveau alimentaire;

CONSIDÉRANT la possibilité de transférer le solde des deux projets pour l'an prochain;

CONSIDÉRANT le montant résiduel au 30 juin 2023 des deux projets;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNIE GAUTHIER,

QUE le montant résiduel provenant des projets ci-dessus nommés soit versé dans un fonds à destination spéciale pour être utilisé uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été initialement prévues en 2023-2024.

CÉ-22-23/39

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

c) Fournitures scolaires 23-24

La direction de l'école a présenté au conseil d'établissement les listes des fournitures requises pour la l'année scolaire 23-24.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME EVELYNE ROCHELEAU, d'approuver les listes de fournitures scolaires dont l'achat sera demandé aux élèves pour l'année scolaire 23-24.

CÉ-22-23/40

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

d) Normes et modalités

Monsieur Bergeron présente le document des normes et modalités, survole les différents points et donne des explications sur les règles de classement.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PHILIPPE MILOT QUE les documents des normes et modalités 23-24 soient approuvés tels que présentés.

CÉ-22-23/41

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

e) Règles de fonctionnement du service de garde

Mme Lavergne nous présente le document qui s'intitule maintenant « *Les règles de fonctionnement* » de service de garde pour l'année scolaire 2023-2024.

La seule modification apportée est celle qui informe les parents que le SDG se permet de refuser des élèves si le ratio est atteint.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MARIE-HÉLÈNE LAPLANTE, que les règles de fonctionnement du service de garde soient approuvées telles que présentées.

CÉ-22-23/42

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

f) Sorties scolaires de début d'année

La direction propose de faire préapprouver les sorties scolaires ne coûtant rien aux parents pour le début de l'année et ce qu'à la première rencontre du conseil d'établissement et la sortie prévue à la première journée pédagogique pour les élèves fréquentant le service de garde.

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-PHILIPPE MILOT, d'approuver les sorties scolaires n'ayant aucun coût pour les parents et celle du service de garde pour la sortie aux pommes.

CÉ-22-23/43

APPROUVÉE À L'UNANIMITÉ.

7. INFORMATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Lors de la dernière rencontre, madame Zuniga nous informe qu'ils ont discuté de la Loi sur le protecteur national de l'élève et que le protecteur aura 25 jours ouvrables pour traiter une plainte.

Quatre nouveaux parents seront ajoutés au comité pour septembre.

8. INFORMATION DE LA RESPONSABLE DU SERVICE DE GARDE

Création de nouveaux postes pour l'an prochain au service de garde.
Quelques remplacements sont également à pourvoir.

9. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune

10. CORRESPONDANCE DE LA PRÉSIDENTE

Aucune

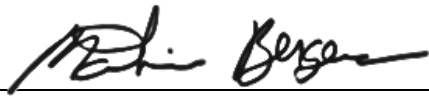
11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FANNY ZUNIGA

QUE l'assemblée soit levée.

CÉ-22-23/44

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.



Mathieu Bergeron, directeur



Catherine Gosselin, présidente



Chantal Labonté, secrétaire